



Les FRBR en UNIMARC

« *Yes we can!*¹ »

Philippe Le Pape

Membre du PUC (Permanent UNIMARC Committee)
ABES (Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur)
Montpellier, France

Meeting:

187 — *Advancing UNIMARC: alignment and innovation* — IFLA UNIMARC Programme (UNIMARC)

Résumé :

Le processus de mise à jour des formats UNIMARC de manière à ce qu'ils puissent encoder des données FRBRisées a commencé avec la prise en compte en UNIMARC/B (le format bibliographique) de la nouvelle zone 0 de l'ISBD, qui a été menée à bien en 2010. Ce n'était qu'un début. Lors de la réunion annuelle du PUC qui a eu lieu en mars 2011 à Lisbonne, un ensemble de 20 propositions d'évolution visant à établir le cadre général du traitement des FRBR en UNIMARC a été débattu, et finalement validé moyennant quelques amendements. Cette communication identifie les principales caractéristiques du format pour la mise en oeuvre du modèle FRBR et fournit un aperçu des changements proposés.

Introduction

Le processus de mise à jour des formats UNIMARC de manière à ce qu'ils puissent encoder des données FRBRisées a commencé avec la prise en compte en UNIMARC/B (le format bibliographique) de la nouvelle zone 0 de l'ISBD, qui a été menée à bien en 2010.

Ce n'était qu'un début. Lors de la réunion annuelle du PUC qui a eu lieu en mars 2011 à Lisbonne, un ensemble de 20 propositions d'évolution visant à établir le cadre général du traitement des FRBR en UNIMARC a été débattu, et finalement validé moyennant quelques amendements.

¹ Oui c'est possible !

Les points principaux

UNIMARC : une famille de formats gérant *les liens*

Un des points forts d'UNIMARC, et cela depuis sa création dans les années 1970, réside dans sa capacité à gérer des *liens entre enregistrements*. UNIMARC/B est doté d'un bloc entier de zones (le bloc 4XX) consacré aux liens entre notices bibliographiques. De même, la publication d'UNIMARC/A (le format des autorités) s'est accompagné de la mise à disposition d'un dispositif permettant de lier les points d'accès contrôlés des notices bibliographiques aux notices d'autorité correspondantes, et d'un autre permettant de lier des notices d'autorité entre elles.

En UNIMARC toutes les zones de lien sont dotées d'une sous-zone spécifique destinée à recevoir un identifiant de l'enregistrement lié ; cette caractéristique est essentielle dans le cadre de la FRBRisation.

UNIMARC prend complètement en charge la structure FRBR

Le savoir-faire particulier d'UNIMARC en matière de liens a permis de développer le cadre général de l'intégration des FRBR dans le format selon le « scénario 1 : structure de base de données relationnelle ou orientée objet » décrit dans *RDA Implementation Scenarios*² de Tom Delsey. Cela dit, les 2 autres scénarios présentés dans ce document sont également pris en charge par UNIMARC.

Les entités FRBR du groupe 1 sont traitées dans les formats suivants :

Œuvre : UNIMARC/A

Expression : UNIMARC/A

Manifestation : UNIMARC/B

Item : UNIMARC/H

Données FRBRisées et données non FRBRisées

Un des grands problèmes à régler réside dans le fait que, comme tous les formats MARC, UNIMARC est profondément marqué par des pratiques de catalogage antérieures aux FRBR, de sorte que des éléments de données relevant de plusieurs entités du groupe 1 peuvent cohabiter au sein d'une même zone. Cela se vérifie assez fréquemment, notamment dans les zones recevant des titres uniformes, en UNIMARC/A comme en UNIMARC/B.

Pour résoudre cette difficulté le parti retenu a consisté à créer de nouvelles zones (en UNIMARC/A et en UNIMARC/B) pour les titres identifiant les Œuvres et les Expressions, tout en conservant les zones existantes en l'état pour les données antérieures aux FRBR et / ou pour les catalogues non FRBRisés.

² Tom Delsey for the Joint Steering Committee for Development of RDA. *RDA Implementation Scenarios*. July 2009. Internet: <http://www.rda-jsc.org/docs/5editor2rev.pdf>

Les noms de créateur et de contributeur dans les notices d'autorité

UNIMARC/A ne permet pas d'associer plusieurs noms à un seul titre. Or les Œuvres sont susceptibles d'avoir plusieurs créateurs et les Expressions plusieurs contributeurs. C'est le bloc 5XX (bloc des points d'accès associés) qui a été utilisé à cet effet, avec un fonctionnement calqué sur celui des zones 7XX (bloc des responsabilités) du format bibliographique :

5X0	↔	7X0
5X1 (nouvelles zones)	↔	7X1
5X2 (nouvelles zones)	↔	7X2

De nouvelles valeurs codées ont été créées dans la sous-zone \$5 de ces mêmes zones pour rendre compte de la relation de créateur ou de contributeur par rapport à l'Œuvre ou à l'Expression. L'usage des codes de fonction définis pour la sous-zone \$4 des zones du bloc 7XX du format bibliographique a en outre été étendu à ces zones.

La relation « a pour sujet » au niveau Œuvre

C'était la partie facile du travail. Il a suffi de transposer les zones sujet d'UNIMARC/B en UNIMARC/A, à l'identique sauf pour les titres, qui requièrent de nouvelles zones pour la raison déjà développée ci-dessus.

Le niveau Œuvre

Une notice d'Œuvre est une notice d'autorité *titre*. Il existe quatre types d'entité « titre » en UNIMARC, chacune d'elle étant désignée par la valeur codée appropriée dans le label de notice, pos. 9 (type d'entité) :

- Titre uniforme (valeur *f*)
- Rubrique de classement (valeur *g*)
- Nom / titre (valeur *h*)
- Nom / rubrique de classement (valeur *i*)

Seules les deux premières ont été traitées pour l'instant, les entités *Nom / titre* et *Nom / rubrique de classement* le seront en 2012.

Les points d'accès *titre* :

Comme cela a été dit ci-dessus, les zones existantes définies pour le titre uniforme et pour la rubrique de classement sont conformes à un état de l'art antérieur à la publication des FRBR, et leurs sous-zones contiennent des éléments relevant pour partie de l'Œuvre, pour partie de l'Expression, voire de la Manifestation.

On y a répondu par la création d'un bouquet de nouvelles zones pour les catalogues qui se conformeront au modèle FRBR. Nouvelles zones qui coexisteront avec les zones

« historiques » du format, permettant ainsi à chaque bibliothèque de choisir son modèle de données, ou même de jouer sur les deux tableaux en faisant cohabiter les deux, l'un pour les données existantes, l'autre pour celles à créer dans l'avenir.

Nouvelles zones définies pour les points d'accès *titre* :

- 231 POINT D'ACCÈS AUTORISÉ – TITRE (ŒUVRE)
- 431 VARIANTE DE POINT D'ACCÈS –TITRE (ŒUVRE)
- 531 POINT D'ACCÈS ASSOCIÉ –TITRE (ŒUVRE)
- 731 POINT D'ACCÈS AUTORISÉ DANS UNE AUTRE LANGUE ET/OU ÉCRITURE – TITRE (ŒUVRE)
- 241 POINT D'ACCÈS AUTORISÉ – NOM / TITRE (ŒUVRE)
- 441 VARIANTE DE POINT D'ACCÈS – NOM / TITRE (ŒUVRE)
- 541 POINT D'ACCÈS ASSOCIÉ – NOM / TITRE (ŒUVRE)
- 741 POINT D'ACCÈS AUTORISÉ DANS UNE AUTRE LANGUE ET/OU ÉCRITURE – NOM / TITRE (ŒUVRE)

Les points d'accès *nom / titre* :

Certains codes de catalogage font usage de points d'accès nom / titre, d'autres non. Dans les FRBR, les *titres* constituent des attributs de l'Œuvre et de l'Expression, tandis que les notions de *créateur* et de *contributeur* sont définies comme des relations entre les entités du groupe 2 d'une part, et l'Œuvre et l'Expression de l'autre.

C'est pourquoi la partie « nom » des points d'accès autorisés nom / titre a été déclarée *facultative* en UNIMARC. Lorsque cette partie est présente, il est fortement recommandé d'y inclure l'identificateur de la notice d'autorité correspondante, de manière que toute modification ou correction apportée à la forme autorisée du nom y soit automatiquement répercutée :

241 #1 \$3 FRBNF138930724 \$a Debussy, Claude (1862-1918) \$4 230
\$t Pelléas et Mélisande \$s FL 93

Que le nom soit présent dans le point d'accès autorisé nom / titre ou qu'il n'y figure pas, il fera par ailleurs l'objet d'une zone 5X0 :

500 #1 \$3 FRBNF138930724 \$5xxxxa \$a Debussy \$b Claude \$f 1862-1918 \$4 230

Les points d'accès *créateur* :

L'usage des zones 500, 510 et 520 dans les notices d'autorité décrivant des Œuvres a été étendu. Elles peuvent désormais s'appliquer au point d'accès au nom principalement associé au titre de l'Œuvre. De nouvelles zones (501, 511 et 521) ont été définies pour les autres noms associés à une Œuvre.

Comme on l'a déjà signalé, une nouvelle position fixe a été définie dans la sous-zone de contrôle \$5 pour exprimer la relation de créateur par rapport à l'Œuvre, et les *codes de fonction* peuvent désormais être utilisés dans ces zones.

Nouvelles zones, sous-zones et valeurs codées définies pour les points d'accès *créateur* :

501 POINT D'ACCÈS POUR UNE RESPONSABILITÉ INTELLECTUELLE/ARTISTIQUE RELATIVE À L'ŒUVRE – NOM DE PERSONNE

511 POINT D'ACCÈS POUR UNE RESPONSABILITÉ INTELLECTUELLE/ARTISTIQUE RELATIVE À L'ŒUVRE – NOM DE COLLECTIVITÉ

521 POINT D'ACCÈS POUR UNE RESPONSABILITÉ INTELLECTUELLE/ARTISTIQUE RELATIVE À L'ŒUVRE – NOM DE FAMILLE

Sous-zone de contrôle \$5 : nouvelle position (pos. 4) : Code de relation « créateur » entre créateur et Œuvre

\$4 (code de fonction) dans les zones 500, 510 et 520, 240 et 241.

Les points d'accès *sujet* :

Dans le modèle FRBR la relation de sujet est définie entre les entités des groupes 1, 2 et 3 et l'entité Œuvre. Il fallait donc rendre disponibles en UNIMARC/A les zones des points d'accès matière d'UNIMARC/B (quelques-unes l'étaient déjà : 675, 676, 686 et 686).

Les nouvelles zones 600, 601, 602, 606, 607, 610, 616 and 617 d'UNIMARC/A sont identiques à celles portant les mêmes étiquettes en UNIMARC/B. En revanche les zones 604 (vedette-matière nom/titre) et 605 (vedette-matière titre) d'UNIMARC/B ont été remplacées par quatre nouvelles zones, respectivement pour : titre (Œuvre), nom/titre (Œuvre), titre (Expression), et nom/titre (Expression).

Nouvelles zones, sous-zones et valeurs codées définies pour les points d'accès *sujet* :

600 POINT D'ACCÈS SUJET – NOM DE PERSONNE

601 POINT D'ACCÈS SUJET – NOM DE COLLECTIVITÉ

602 POINT D'ACCÈS SUJET – NOM DE FAMILLE

606 POINT D'ACCÈS SUJET – NOM COMMUN

607 POINT D'ACCÈS SUJET – NOM GÉOGRAPHIQUE

610 POINT D'ACCÈS SUJET NON CONTRÔLÉ

616 POINT D'ACCÈS SUJET – MARQUE COMMERCIALE

617 POINT D'ACCÈS SUJET – NOM GÉOGRAPHIQUE HIÉRARCHISÉ

631 POINT D'ACCÈS SUJET – TITRE (ŒUVRE)

632 POINT D'ACCÈS SUJET – TITRE (EXPRESSION)

641 POINT D'ACCÈS SUJET – NOM / TITRE (ŒUVRE)

642 POINT D'ACCÈS SUJET – NOM / TITRE (EXPRESSION)

Le niveau *Expression*

Une notice d'Expression type comporte les données suivantes :

- une valeur codée indiquant que la notice est au niveau de l'Expression (déjà définie : zone 154, pos. 1)
- le titre identifiant l'Expression (c'est à dire un point d'accès autorisé pour ce titre). Les nouvelles zones 232 et 242 ont été définies pour cela
- l'identification de l'Œuvre à laquelle l'Expression est liée : le point d'accès autorisé identifiant l'Expression a été construit de telle sorte qu'il serve aussi de lien à la notice d'autorité décrivant l'Œuvre en relation
- les noms, sous forme de point d'accès, des éventuelles personnes / collectivités / familles associées à l'Expression, chacun accompagné de la mention de sa relation à l'Expression. De nouvelles zones ont été définies à cet effet (5X2, analogues aux 5X1). Elles comportent des sous-zones \$4 (code de fonction) et \$r (nom du rôle pour les interprètes d'œuvres dramatiques, lyriques etc.)
- d'autres informations éventuelles, telles que : langue de l'Expression, date de l'Expression, type de contenu de l'Expression. Ceci nécessite une extension des zones de données codées existantes et la création de nouvelles zones (prévu en 2012)
- des notes sur l'Expression (prévues en 2012).

Nouvelles zones définies pour les points d'accès *titre* :

232 POINT D'ACCÈS AUTORISÉ – TITRE (EXPRESSION)
 432 VARIANTE DE POINT D'ACCÈS – TITRE (EXPRESSION)
 532 POINT D'ACCÈS ASSOCIÉ – TITRE (EXPRESSION)
 732 POINT D'ACCÈS AUTORISÉ DANS UNE AUTRE LANGUE ET/OU ÉCRITURE – TITRE (EXPRESSION)
 242 POINT D'ACCÈS AUTORISÉ – NOM / TITRE (EXPRESSION)
 442 VARIANTE DE POINT D'ACCÈS – NOM / TITRE (EXPRESSION)
 542 POINT D'ACCÈS ASSOCIÉ – NOM / TITRE (EXPRESSION)
 742 POINT D'ACCÈS AUTORISÉ DANS UNE AUTRE LANGUE ET/OU ÉCRITURE – NOM / TITRE (EXPRESSION)

Nouvelles zones, sous-zones et valeurs codées définies pour les points d'accès *contributeur* :

502 POINT D'ACCÈS POUR UN CONTRIBUTEUR ASSOCIÉ À L'EXPRESSION – NOM DE PERSONNE
 512 POINT D'ACCÈS POUR UN CONTRIBUTEUR ASSOCIÉ À L'EXPRESSION – NOM DE COLLECTIVITÉ
 522 POINT D'ACCÈS POUR UN CONTRIBUTEUR ASSOCIÉ À L'EXPRESSION – NOM DE FAMILLE

Le niveau *Manifestation*

S'agissant de la Manifestation, le principal besoin était de fournir un moyen d'identifier les Œuvres et les Expressions de ces mêmes Œuvres référencées dans la Manifestation décrite.

Ici encore de nouvelles zones ont été définies pour ces données d'un type nouveau. Elles cohabiteront avec les zones « historiques », qui n'ont pas été déclarées obsolètes. Étant

donné que dans le modèle FRBR le principal élément d'identification des Œuvres et des Expressions est leur *titre*, ces nouvelles zones ont été créées dans le bloc 5XX (Bloc des titres associés).

Nouvelles zones pour l'identification des Œuvres et Expressions contenues dans les Manifestations :

506 TITRE UNIFORME – IDENTIFICATION D'UNE ŒUVRE
576 NOM / TITRE UNIFORME – IDENTIFICATION D'UNE ŒUVRE
507 TITRE UNIFORME – IDENTIFICATION D'UNE EXPRESSION
577 NOM / TITRE UNIFORME – IDENTIFICATION D'UNE EXPRESSION

Développements prévus

Le travail n'est pas terminé. Il reste notamment à réviser les données codées, et à traiter les Œuvres et les Expressions identifiés par des titres collectifs, aussi bien pour les entités *titre* que pour les entités *nom / titre*. Un second train de propositions d'évolution, concernant UNIMARC /B et UNIMARC /A est en cours d'élaboration.

Si tout va bien la FRBRisation d'UNIMARC sera terminée en 2012.

Exemple

Œuvre

Label/9 [Type d'entité] = h [Nom / titre]

001 W333333333

154 ## \$a xa [Type d'entité : Œuvre]

241 #1 \$3 FRBNF138930724 \$a Debussy, Claude (1862-1918) \$4 230

\$t Pelléas et Mélisande \$s FL 93

500 #1 \$3 FRBNF138930724 \$5xxxxa \$a Debussy \$b Claude \$f 1862-1918 \$4 230

501 #1 \$3 FRBNF119138653 \$aMaeterlinck \$b Maurice \$f 1862-1949 \$4 480

En italiques : la partie « nom » facultative de la zone 241.

Expression

Label/9 [Type d'entité] = h [Nom / titre]

001 E666666666

154 ## \$a xb [Type d'entité : Expression]

242 #1 \$3 W333333333 \$a Debussy, Claude (1862-1918) \$t Pelléas et Mélisande \$s FL 93

\$n Musique interprétée \$q Auberson \$q Suisse romande \$k 1969

502 #1 \$3 FRBNF138909534 \$a Auberson \$b Jean-Marie \$f 1920-.... \$4 250

502 #1 \$3 FRBNF139002899 \$a Tappy \$b Éric \$f 1931-.... \$4 721 \$4 vbr \$r Pelléas

[...]

512 02 \$3 FRBNF139056167 \$a Orchestre de la Suisse romande \$4 545 \$4 oun

512 02 \$3 FRBNF139037811 \$a Grand Théâtre \$c Genève \$b Chœurs \$4 721 \$4 cmi

La zone 242 contient le lien à la notice de l'Œuvre en même temps qu'elle identifie l'Expression. La sous-zone \$r en 502 permet de citer le nom du rôle, l'Œuvre liée étant un opéra.

Une Manifestation d'une Expression

001 M999999999

200 1# \$a Pelléas et Mélisande \$f Claude Debussy, comp. \$g Éric Tappy, BAR (Pelléas)

\$g Gérard Souzay, BAR-B (Golaud) \$g Erna Spoorenberg, S (Mélisande)

\$g Chœur du Grand Théâtre [de Genève] \$g Philippe Cart, chef de chœur

\$g Orchestre de la Suisse romande \$g Jean-Marie Auberson, dir.

576 01 \$3 W333333333 \$a Debussy, Claude (1862-1918) \$t Pelléas et Mélisande \$s FL 93

577 11 \$3 E666666666 \$a Debussy, Claude (1862-1918) \$t Pelléas et Mélisande \$s FL 93

\$n Musique interprétée \$q Auberson \$q Suisse romande \$k 1969

La zone 577 fait le lien à l'Expression, la zone 576 à l'Œuvre.